

Code vestimentaire de l'école Ludger-Duvernay et annexe Charlevoix

La tenue vestimentaire doit refléter les valeurs propres à notre établissement et en ce sens, les élèves doivent se présenter à l'école selon la tenue adoptée par le conseil d'établissement de l'école Ludger-Duvernay et annexe Charlevoix.

- Aucun vêtement avec messages/dessins violents ou inappropriés;
- Les camisoles et chandails doivent toucher au tissu du pantalon (on ne doit pas voir la peau);
- Les camisoles doivent avoir des bretelles larges (pas de bretelles de style « spaghetti »);
- Le pantalon doit se porter aux hanches (on ne doit pas voir les sous-vêtements);
- La longueur des jupes, shorts et bermudas doit être à la mi-cuisse;
- Les leggings doivent être portés sous une jupe ou avec un chandail arrivant aux cuisses;
- Le port du soulier fermé est recommandé. Quant aux sandales, elles doivent être attachées (pas de gougounes).

Le code vestimentaire doit être respecté en tout temps dans l'école et lors des sorties éducatives.